



Concours de photo

Récid'Eau de l'Armançon

11 & 12 juin 2026



Thème : Les oiseaux de l'Armançon

Organisateur du concours

- Le concours photo est organisé par l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'Armançon, situé au 58 ter, rue Vaucorbe, 89700 Tonnerre.
- Il s'inscrit dans le cadre du salon des Récid'Eau de l'Armançon 2026.
- Le concours est ouvert à toutes et à tous.
- La participation est gratuite.
- Les membres du jury du concours ne peuvent y participer.

Conditions de participation

1. Chaque participant ne peut concourir qu'une seule fois.
2. Il est possible de soumettre jusqu'à **trois photographies maximum**.
3. Toute participation excédant cette limite sera considérée comme nulle.

Objectifs du concours

Ce concours a pour objectif de valoriser la biodiversité des milieux humides, en mettant particulièrement en lumière la richesse ornithologique du bassin de l'Armançon.

Les photographies pourront être utilisées, avec mention du copyright, sur les supports suivants :

- Sites internet de l'EPAGE de l'Armançon
- Réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn)
- Supports de communication, numériques ou imprimés

Modalités et exigences

1. Les photographies doivent être prises sur le bassin versant de l'Armançon et doivent respecter le thème du concours.
2. Les formats paysage et portrait, ainsi que les photographies en couleur ou en noir et blanc sont acceptés.
3. Toutes les techniques sont autorisées (argentique, numérique, etc.).
4. Chaque photo devra être accompagnée des informations suivantes (via le formulaire d'inscription) : Nom et prénom, adresse postale, numéro de téléphone, titre de la photo, date de prise de vue, commune concernée.
5. Les fichiers doivent être transmis en format numérique haute définition à l'adresse suivante : nathan.mika@bassin-armancon.fr
6. La date limite d'envoi est fixée au **31 mai 2026**.
7. Les lauréats seront informés par e-mail et invités à la remise des prix, qui aura lieu : le **11 juin 2026**, lors de l'inauguration des Récid'Eau de l'Armançon, au jardin de l'Octroi à Saint-Florentin.
8. La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Engagements des participants

En participant au concours, les candidats :

1. Garantissent aux organisateurs du concours qu'ils sont les propriétaires des clichés envoyés, que les droits leur sont dévolus, qu'ils n'ont en aucune façon hypothéqué leur droit de faire commerce des œuvres et leur droit de reproduction, que ce soit par voie de cession, licence ou autre.
2. Garantissent avoir obtenu les autorisations d'utilisation du droit à l'image des personnes ou propriétés privées représentées. En cas de contestation ou de litige, seule la responsabilité des auteurs pourra être recherchée à l'exclusion de celle des organisateurs.
3. Concèdent à l'EPAGE de l'Armançon leurs droits d'utilisation et de reproduction des photos pour les documents de communication de l'EPAGE de l'Armançon.
4. Acceptent l'usage de leurs photos dans la presse dans le cadre d'articles publiés sur le concours après l'évènement.

Jury du concours

1. La décision du jury est définitive et ne peut être remise en question que ce soit par courrier ou de vive voix.
2. Le jury sera composé :
 - a. D'un expert en photographie,
 - b. D'élus et agents de l'EPAGE de l'Armançon.

Prix

- Une sélection de photos ayant retenu l'attention du jury sera exposée au jardin de l'Octroi de Saint-Florentin durant les 2 jours des Récid'Eau de l'Armançon.
- Le gagnant désigné par le jury pourra récupérer le tirage de son cliché au format de l'exposition et se verra attribué un lot d'une valeur de 100 €. De plus, le cliché et le nom du gagnant seront diffusés sur différents médias couvrant l'évènement.
- Les partenaires et exposants de l'évènement voteront pour décerner un prix composé de cadeaux offerts par différents partenaires.

Code de bonne conduite

Les organisateurs encouragent vivement les participants à respecter la nature lors de leurs pérégrinations photographiques. Un bon cliché, aussi splendide soit-il, ne vaut pas la perturbation des espèces dont on cherche à partager la beauté.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Nathan MIKA :

☎ 07 57 12 83 62 ; ✉ nathan.mika@bassin-armancon.fr